

Quelqu'un peut-il confirmer ou infirmer cette information ?

...../.....

Nous avons rencontré hier le copain d'un copain, installateur de panneaux solaires photovoltaïques car nous aimerions tendre vers l'autonomie en énergie électrique. Il nous a dit que lors de l'installation des panneaux, il est d'usage dans le dossier de faire un courrier à EDF pour passer de consommateur à consommateur et producteur et qu'EDF en profite alors pour changer le compteur et installer le linky qui permet les deux comptages. Par contre si nous gardons notre compteur actuel, la roue tourne d'un côté quand nous consommons et de l'autre si nous produisons...

Bonne journée

Chantal

Répondre à Elidia [o.sensibles@orange.fr](mailto:o.sensibles@orange.fr) qui transmettra